

La statistique dans la cité n° 48 - février 2026

Sommaire du n°48 – février 2026

Éditorial :

Vie des institutions :

- *L'Insee aura 80 ans le 27 avril prochain*
- *L'Argentine retombe-t-elle quinze ans en arrière ?*

Méthodes :

- *La création du registre national des cancers*

Billet d'humeur

Nous avons lu

Annonces

Vie du groupe

Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))

Éditorial

La Statistique dans la cité est entrée fin 2025 dans sa dixième année. Quelques difficultés de préparation avaient conduit la rédaction à fusionner les numéros 46 d'octobre 2025 et 47 de décembre 2025 en un « numéro double » paru en novembre dernier. Le bureau du groupe et la rédaction n'avaient donc pas été en mesure de souhaiter aux lecteurs de cette lettre tous leurs vœux pour 2026. Ce numéro de *La Statistique dans la cité* est le premier de 2026 et c'est donc avec un très grand retard que nous vous souhaitons une excellente année 2026. Mais, comme les années passées hélas, nous ne pouvons pas ne pas penser à cette occasion à ceux de nos collègues qui vivent une situation difficile dans leur pays, en particulier au Proche-Orient et en Ukraine. Le numéro 30 de *La Statistique dans la cité* avait donné la parole en juin 2022 à nos collègues ukrainiens qui avaient pu ainsi faire part à leurs collègues français des problèmes quotidiens qu'ils rencontrent en raison de l'agression russe depuis maintenant quatre ans. Nous voudrions malgré toutes ces difficultés vous souhaiter une bonne année 2026 pendant laquelle, il faut l'espérer, l'information statistique jouera un rôle toujours plus important dans la vie de la société globale et constituera une base indispensable pour un développement durable. Nous avons tous une grande responsabilité dans la contribution à l'émergence d'un monde où prévaudront la paix, la liberté, la prospérité, la santé, la sécurité et la justice.

On trouvera en particulier dans cette livraison de *La statistique dans la cité* un article sur la création d'un registre national des cancers, article que les lecteurs trouveront peut-être inhabituel par sa longueur et par sa teneur parfois critique. Il a semblé au bureau du groupe important et intéressant de donner suite à une tribune signée dans *Le Monde* par deux épidémiologistes réputés dénonçant « un projet coûteux, lent et redondant » et faisant part de leurs inquiétudes à propos de l'application d'une proposition de loi votée par le Parlement en 2023. La rédaction invite les lecteurs à faire part de leurs réactions sur cet article, comme d'ailleurs sur les autres publiés dans les rubriques habituelles de notre lettre en nous écrivant à l'adresse sep@sfds.asso.fr.

Nous rappelons que la totalité des numéros passés de *La statistique dans la cité* sont accessibles en cliquant [ici](#).

Vie des institutions

L'Insee aura 80 ans le 27 avril prochain

C'est en effet le 14 avril 1946 que la [loi 46-854](#) portant ouverture et annulation de crédits pour l'exercice 1946 prévoit dans ses articles 32 et 33 la création d'un « Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ». [Un décret d'application précise le 14 juin 1946](#) les attributions et l'organisation de cette nouvelle institution. À cette occasion, l'Insee et l'IGPDE ⁽¹⁾ (Institut de la gestion publique et du développement économique) organisent un colloque du 27 au 29 avril prochains avec le concours de la Society for the Social Studies of Quantification (SSSQ), de l'Institut Santé Numérique en Société (ISNS) et du groupe *Socio-Histoire de la Statistique et des Probabilités* de la SFdS. Ce colloque se tiendra au siège de l'Insee, à Montrouge. Un comité scientifique a été mis en place ; il est présidé par Béatrice Touchelay, professeure d'histoire économique et sociale contemporaine à l'université de Lille.

[L'appel à communications](#) (clos le 14 décembre dernier) proposait aux chercheurs de présenter des communications autour des axes thématiques suivants :

- Institutions, acteurs et réseaux
- Méthodes, classifications et enquêtes
- Comparaison, harmonisation et circulation
- Réception, usages et critiques
- Écriture et sources de l'histoire de la statistique

Ce colloque sera aussi l'occasion de célébrer le cinquantième anniversaire des « Journées d'étude sur l'histoire de la statistique » tenues en 1976 à Vaucresson. C'était la première fois que l'institution faisait une telle ouverture en réunissant des historiens, des sociologues, ainsi que des agents de l'Insee, dans une démarche de réflexivité sur leurs activités. Ces journées avaient donné lieu à un ouvrage collectif ⁽²⁾ en deux tomes « Pour une histoire de la statistique ». Cette publication a été prolongée par diverses initiatives, créant ainsi à l'Insee une tradition : publication d'un ouvrage commémoratif pour les cinquante ans de l'Insee en 1996, « Journées d'histoire de la statistique » en 2006 et colloque « Histoire aujourd'hui, statistique demain » en 2016.

Depuis cinquante ans, de nombreux travaux ont contribué à renouveler profondément les objets, terrains et problématiques des sciences sociales de la statistique publique. Le prochain colloque s'inscrit dans cette dynamique et, comme en 1976, souhaite promouvoir échanges critiques et interdisciplinaires entre praticiens et chercheurs.

(1) L'IGPDE est un service à compétence nationale, rattaché au secrétariat général des ministères économiques et financiers. Il est l'opérateur certifié de la formation continue et de la diffusion des savoirs pour les agents de l'administration centrale de ces ministères.

(2) Cet ouvrage est consultable à la bibliothèque de l'Insee Alain Desrosières : [Tome 1 contributions](#) et [Tome II matériaux](#).

L'Argentine retombe-t-elle quinze ans en arrière ?

Comme à l'époque de la manipulation éhontée des statistiques publiques par les gouvernements de la période Kirchner, le gouvernement argentin vient de s'ingérer à nouveau dans le fonctionnement de son système statistique en décidant le 2 février de reporter sine die la publication de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'Institut national de la statistique et des recensements (Indec) avait prévu de publier l'IPC le 10 février, en utilisant une nouvelle méthodologie prête depuis plus d'un an et conforme aux recommandations internationales et en particulier à celles du FMI. Cette date avait été annoncée il y a déjà plusieurs mois.

Le ministre de l'Économie a annoncé que le gouvernement reportait la publication du nouvel IPC jusqu'à ce que la « désinflation » soit atteinte (!), avouant ainsi sa préférence pour casser le thermomètre plutôt que d'annoncer la température qu'il indique. Le jour même de cette annonce, le directeur de l'Indec, l'économiste reconnu Marco Lavagna en poste depuis neuf ans, a présenté sa démission.

Cette situation est préoccupante pour l'Argentine et pour ses partenaires dans un contexte économique difficile. Les problèmes liés à la publication de l'inflation et d'autres statistiques financières avaient particulièrement affecté le pays entre 2008 et 2015. Il convient de noter que, après 2015, l'Indec s'était doté d'un [code de bonnes pratiques](#) basé sur les [Principes fondamentaux de](#)

[la statistique officielle des Nations-Unies](#) et sur les [recommandations de l'OCDE concernant les bonnes pratiques statistiques](#).

Il n'y a rien de bon à ce que les gouvernements restreignent la capacité des organismes statistiques à produire des statistiques objectives et crédibles. Des données économiques fiables protègent les citoyens, les investisseurs et la stabilité économique elle-même. La communauté statistique internationale se doit de se prononcer en faveur de l'indépendance des statistiques en Argentine comme partout ailleurs.

Méthodes

La création du registre national des cancers : un vrai besoin mais un projet inachevé

La France s'est dotée en 2025 d'un registre national des cancers, créé par une loi du 30 juin et son décret d'application du 26 décembre. Ce projet répond à une préoccupation sanitaire majeure : malgré les progrès thérapeutiques et les dépistages, le cancer demeure la première cause de mortalité prématurée dans le pays, avec plus de 160 000 décès annuels. L'incidence a doublé depuis 1990 pour dépasser 400 000 nouveaux cas par an. Si le vieillissement explique la moitié de cette progression, l'autre moitié résulte de facteurs de risque anciens – tabac, alcool, obésité – ou émergents, notamment environnementaux.

Ces statistiques reposent sur des estimations issues essentiellement des [registres du cancer](#) locaux qui ne couvrent qu'un quart de la population française et dont les plus grandes agglomérations, exposées à des risques spécifiques comme la pollution atmosphérique, sont absentes. Les experts s'accordent à considérer que les estimations actuelles sont fiables mais que les données doivent être complétées par d'autres (cliniques, anatomo-pathologiques, génétiques, environnementales...) et par des données plus fines pour détecter d'éventuels agrégats géographiques liés à des expositions particulières et plus généralement pour alimenter la recherche.

Un consensus sur le diagnostic, pas sur la solution

Pour ce faire, la loi ne prévoit pas d'étendre les registres locaux à tout le pays comme peut le laisser croire l'appellation « registre national des cancers » – il est admis que ce serait trop lent et coûteux – mais de faire en sorte que les données nécessaires puissent être collectées et réunies pour être mises à la disposition des chercheurs et que l'Institut national du cancer (INCa) ait l'autorité pour cela.

L'idée d'un registre national a bénéficié d'un large soutien politique et associatif. Une proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat en 2023 a finalement été votée par l'Assemblée nationale en 2025. L'article L.1415-2-1 du code de la santé publique confie ainsi à l'INCa « *la responsabilité du traitement des données du registre des cancers et la centralisation des données populationnelles relatives à l'épidémiologie et aux soins dans le domaine de la cancérologie* ». Le texte de la loi dispose aussi que « *L'Institut national du cancer collecte et traite à ces fins les données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation de ses missions* ».

Cependant, deux épidémiologistes réputés Bernard Bégaud et Mahmoud Zureik avaient cosigné une tribune dans *Le Monde* dénonçant « un projet coûteux, lent et redondant ». La rédaction du décret d'application semble donner corps à ces inquiétudes pour deux raisons :

- Un doublon coûteux avec les missions imparties par la loi (articles L. 1460-1 et suivants du code de la santé publique) à la Plateforme nationale des données de santé (dite *Health Data Hub*) ;
- La liste floue et sans limites des données dont l'INCa pourrait ordonner la collecte sans information individuelle ni droit d'opposition ni procédure connue de sélection des données utiles.

Un projet redondant

La responsabilité de l'INCa concernant la centralisation des données et leur mise à la disposition des chercheurs peut être comprise soit comme scientifique et stratégique (justifier le besoin de collecter ou d'apparier telles ou telles données, empêcher la rétention des données par tels ou tels acteurs) soit comme opérationnelle (l'INCa gérant lui-même un gigantesque système d'information doublonnant le Système national des données de santé). Cette seconde option semble hélas celle qui ressort du décret.

Or, le Système national des données de santé (SNDS) est déjà la plus grande base médico-

administrative au monde. Alimenté initialement par les résumés de sortie hospitaliers, puis par les feuilles de soins de l'assurance maladie et les causes de décès, le SNDS est opérationnel depuis plus de 10 ans. Déjà utilisé pour des centaines de projets de recherche, il permettrait d'alimenter des statistiques sur les cancers, voire d'identifier des agrégats géographiques grâce à sa couverture exhaustive, plus rapidement et à moindre coût qu'un registre classique.

Il est aussi prévu depuis 2019 que ce noyau historique soit apparié à d'autres sources de données (registres locaux existants, entrepôts de dossiers hospitaliers, cohortes ou enquêtes ciblées etc.), le tout étant sécurisé, pseudonymisé, interopérable et organisé en fonction des besoins de la recherche énoncés par les scientifiques (par exemple l'INCa, les sociétés savantes...). Cela est difficile et coûteux comme le montrent les difficultés auxquelles s'est heurtée la Plateforme nationale des données de santé. On peut choisir de doubler les dispositifs de pseudonymisation, d'appariement, d'hébergement et d'extraction, doubler ainsi les difficultés et les coûts et allonger encore les délais... mais est-ce bien raisonnable ?

La question décisive : la « stricte nécessité »

La loi encadre la collecte en exigeant que les données soient « strictement nécessaires ». Or le décret du 26 décembre dresse une liste particulièrement large et imprécise. Outre des données clairement liées aux cancers, il mentionne les maladies professionnelles, les prestations liées aux accidents du travail, à la maternité ou à la paternité, ainsi que les « déterminants de santé notamment sociaux et environnementaux ». Bref tout savoir sur toute personne pouvant être atteinte par un cancer, c'est-à-dire tout le monde, la seule limite étant le bon sens de l'INCa puisque le décret définit un immense périmètre de ce qui peut être collecté et non ce qui le sera.

Aucune restriction claire n'est posée quant aux populations concernées. Les adresses exactes et dates de naissance complètes peuvent être collectées. Le décret écarte également tout droit d'opposition, rendant la participation obligatoire.

Cette extension soulève un problème juridique et éthique. D'une part, la proportionnalité de la collecte interroge : toutes ces données sont-elles réellement indispensables à la mission fixée par la loi ? Et qui le justifie et qui le décide ? D'autre part, l'absence d'information individuelle et de droit d'opposition fragilise la légitimité du dispositif. La Cnil, dans sa délibération du 11 décembre 2025, a d'ailleurs estimé que la nécessité et la proportionnalité de certaines collectes n'étaient pas suffisamment justifiées. Or, la rédaction du décret n'en a pas tenu compte : est-ce à dire que ce décret (en Conseil d'Etat) est contraire à la loi et au RGPD ?

La création d'un registre national des cancers répond à une ambition légitime : améliorer la connaissance, orienter la prévention, accélérer la recherche. Mais sa réussite suppose deux conditions.

Premièrement, limiter la collecte aux données effectivement indispensables, avec des mécanismes transparents d'évaluation et de décision. Deuxièmement, assurer une intégration technique cohérente avec la Plateforme nationale des données de santé.

Sans ces garanties, le registre risque de devenir un dispositif lourd, juridiquement fragile et coûteux... et de ne jamais voir le jour.

Billet d'humeur

99,9%...

Tirant le bilan des palinodies budgétaires, le premier ministre a déclaré, le 19 janvier que « *Tous les instruments de fiscalité sur les entreprises pour 99,9 % des entreprises seront les mêmes en 2026 qu'en 2025* ». Quand un politicien utilise un chiffre à l'appui de ses dires, il cherche à projeter une image de sérieux et de rationalité. Alors que cette phrase est une distorsion évidente de la réalité. Les conseillers communicants (arrêtons là les mots en c..) du premier ministre pensent-ils vraiment que la boucherie Sanzot, si respectable soit-elle, est l'équivalent d'Axa ou TotalEnergies, en termes de nombre de collaborateurs ou de valeur ajoutée ? En mettant dans la bouche du premier ministre une phrase typiquement orwellienne, ils ne font qu'encourager le cynisme et la défiance vis-à-vis du politique.

Nous avons lu

L'Insee a publié le 18 novembre l'édition 2025 de France Portrait Social

Cet ouvrage annuel rassemble, sous la rubrique *Éclairages*, une analyse des hauts et très hauts revenus et patrimoines en France en 2021/2022, et deux dossiers abordent le thème des conditions de travail en France.

Début 2021, un peu plus de 5 % des ménages en France font partie à la fois des 10 % des ménages au niveau de vie le plus élevé et des 10 % les mieux dotés en patrimoine. Ces ménages à haut patrimoine et haut niveau de vie sont plus souvent cadres ou indépendants, quinquagénaires ou sexagénaires, avec un patrimoine diversifié. Le revenu moyen des foyers à très hauts revenus entre 2003 et 2022 a davantage augmenté que celui des autres foyers fiscaux, bénéficiant de l'augmentation des revenus financiers et fonciers. Il a aussi été plus volatil, du fait de chocs conjoncturels et de changements législatifs.

Les conditions de travail sont analysées, d'une part pour les professionnelles du social, et d'autre part pour les salariés en horaire atypique. En 2022, 1,1 million de personnes, en grande majorité des femmes, exercent une profession sociale. Les professionnelles du social sont en moyenne plus âgées que les autres salariés (45 ans contre 42 ans), perçoivent de faibles salaires et sont confrontées à des conditions de travail difficiles, comme le temps partiel subi, les horaires de travail irréguliers, ainsi que la pénibilité. Près de la moitié des salariés sont concernés par des horaires de travail atypique : les femmes, les moins qualifiés et les personnes nées à l'étranger sont particulièrement exposés. Enfin une quarantaine de fiches synthétiques dressent le panorama social de la France.

The world has become surprisingly less grumpy? (The Economist 24 octobre 2025)

Tous les ans, Gallup interroge un large échantillon d'individus dans 140 pays sur les émotions qu'ils ont ressenties la veille du jour de l'interview. 1 000 personnes par pays sont interviewées. Cinq émotions positives sont présentées aux interviewés : s'être senti(e) bien reposé(e) ; avoir été traité(e) avec respect toute la journée ; avoir souri / ri beaucoup ; avoir appris ou fait quelque chose d'intéressant ; avoir ressenti du plaisir / de la joie, ainsi que cinq émotions négatives : douleur physique ; inquiétude ; tristesse ; stress ; colère.

The Economist, dans son édition du 24 octobre 2025, rend compte de la dernière livraison de l'étude. Celle-ci, réalisée depuis plus de 20 ans, permet de suivre l'évolution de l'état émotionnel de la population mondiale sur longue période. Les émotions négatives ont progressé continûment de 2006 à 2021, quand le fait d'avoir ressenti de la joie baissait de manière significative. De manière inattendue, la tendance s'est inversée depuis, même si le niveau des émotions négatives reste très au-dessus de celui atteint en 2006.

Cette tendance s'observe partout. Il y a cependant des différences très marquées entre pays. La montée des émotions négatives est principalement due aux pays les moins riches. Dans les pays riches, seul le niveau de stress a augmenté significativement depuis 2006.

Annonces

Un colloque international le 19 juin 2026 « L'indépendance de la statistique publique : une réponse aux besoins de la société »

L'actualité récente a montré, au travers notamment de l'exemple des États-Unis, que la production et la mise à disposition des statistiques publiques pouvaient se trouver fragilisées lorsque leurs principes de base, et notamment leur indépendance professionnelle, ne sont plus soutenus, voire sont contestés par les responsables politiques. Les conséquences d'une telle fragilisation sont potentiellement très importantes, tant pour les acteurs économiques et sociaux qui utilisent ces statistiques que pour les chercheurs et pour l'éclairage même des politiques publiques aux différents niveaux de responsabilité.

Conscients de l'enjeu majeur que représentent dans les pays démocratiques le respect de l'indépendance professionnelle des statistiques publiques et leur orientation vers la réponse aux besoins de l'ensemble de la société, l'Autorité de la Statistique publique (ASP) et le Conseil national de l'information statistique (Cnis) organisent le **vendredi 19 juin 2026** un [colloque consacré à la régulation de ces systèmes statistiques au niveau international](#).

Vie du groupe

Le groupe Statistique et Enjeux Publics a contribué aux deux derniers MediaStat

Le lettre mensuelle *MediaStat*, lancée par la SFdS l'an dernier, propose, tous les mois, une courte analyse d'un sujet d'actualité, avec un éclairage statistique. Le groupe *Statistique et Enjeux Publics* a contribué aux deux derniers numéros.

En janvier, nous avons rendu compte du café de la statistique du 18 novembre 2025 « Cartographie des risques naturels en France : quelles approches de modélisation ? », introduit par Charles Dumartinet, Directeur Actuariat et Modélisation à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). Avec la CCR, la France dispose d'un outil unique au monde, qui place la garantie de l'État et la mutualisation au cœur du modèle français de réassurance pour la couverture des risques naturels. Sa mise à l'épreuve par le changement climatique est un enjeu majeur des années qui viennent.

Et en février, c'est le café de la statistique du 13 janvier 2026 qui a fait l'objet du *MediaStat*. La dette et les finances publiques en France étaient au cœur du débat, avec une introduction de François Ecalte, président de Fipeco, sous le titre : « Jusqu'ici tout va bien : la dette de la France est-elle soutenable ? ». Les chiffres sont là : la France dépense plus que ses voisins, dans tous les domaines de l'action publique. Les baisses de dépenses, en particulier sur les retraites, semblent inévitables, si le pays veut éviter un emballement des taux d'intérêt appelant des réformes plus douloureuses.

Cafés de la statistique

Outre les cafés du 18 novembre 2025 et du 13 janvier 2026 cités dans l'article ci-dessus, deux autres cafés ont été organisés depuis la précédente livraison de La statistique dans la cité, le 9 décembre 2025 autour du thème du télétravail introduit par Jean-Claude Delgènes, économiste, président-fondateur de Technologia, et le 10 février avec pour thème « L'immigration en France : quels effets économiques ? » animé par Ekrame Boubtane, Chercheure associée à l'*École d'économie de Paris*. Le café du 10 mars sera l'occasion pour Marc Fleurbaey, porteur de la Chaire Économie des migrations internationales à l'*École d'économie de Paris*, et Didier Blanchet, ancien directeur des études et synthèses économiques à l'Insee et ancien président du comité de suivi des retraites, d'intervenir sur le sujet « Dépasser ou compléter le PIB, quelles sont les avancées ? ».

Responsable de l'infolettre : Antoine Moreau, président du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Webmestre : Érik Zolotoukhine